

Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

D2023-10-12-09

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Pierre LABADIE, Christian BENSEN, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Marie-Noëlle GLEIZES, Jean-Luc RAMONE, Fabien CASSIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Empêchés : Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Joël POUS, Eric FABRE,

Procurations : Mathilde VIDAL à Christine DAYER, Georges CLAYRAC à Francette CROS, Joël POUS à Fabien CASSIGNAC,

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « L'OUTIL EN MAIN »

OBJET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association « l'Outil en Main » de Lézignan-Corbières a pour mission d'initier les jeunes âgés de 9 à 15 ans aux métiers manuels et de l'artisanat, encadrés par des professionnels et des experts.

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 15

Il fait état d'une demande de soutien financier à hauteur de 300,00 pour leur permettre de couvrir les coûts liés à l'acquisition d'outils et d'équipements de protection.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300.00 euros à l'association « l'Outil en Main » et demande au conseil municipal de se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCAION EN DATE DU :
5 octobre 2023

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

DÉCIDE d'allouer une subvention de 300,00 euros à l'association « l'Outil en Main »

AFFICHAGE EN DATE DU :
5 octobre 2023

PRÉCISE que ces sommes sont inscrites à l'article 6574

AUTORISE Monsieur le Maire à ordonner le mandatement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à venir.

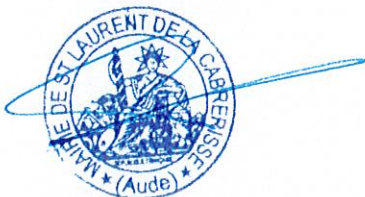
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Publication du
19 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 011-211103510-20231012-D2023_10_12_09-DE

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,
Patrick BONNÉRY

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.



Pour le Maire, l'Adjoint délégué,
Patrick BONNÉRY